



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 12 décembre 2018

Présidence : M. Michel Grivel, Vice-Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : Mme Géraldine Barras (pour la partie côté fenêtres - 35 personnes)
M. Steve Rolle (pour la partie côté salle de sport - 37 personnes)
Présents : 6 Conseillers communaux
72 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 74 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 3 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2018
 2. Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la Commission financière
 3. Investissements 2019 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1 Rénovation des routes et trottoirs Fr. 400'000.-
 - 3.2 Adduction d'eau
 - 3.2.1 Les Jorettes Fr. 180'000.-
 - 3.2.2 Avry-devant-Pont / village Fr. 300'000.-
 - 3.3 Rénovation école de Gumefens Fr. 300'000.-
 - 3.4 Réfection des routes forestières Fr. 250'000.-
 - 3.5 Epuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes Fr. 65'000.-
 - 3.6 Mise en séparatif secteur « En la Fin » Avry-devant-Pont Fr. 330'000.-
 - 3.7 Ordures ménagères secteur Le Bry – mise en place de deux moloks Fr. 20'000.-
 4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019
 5. Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
 6. Approbation des modifications du règlement scolaire
 7. Approbation des modifications du règlement du personnel
 8. Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
 9. Approbation des modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG
 10. Informations du Conseil communal
 11. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il souhaite la bienvenue à la presse, le journal « La Gruyère », ainsi qu'à chaque citoyen. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 30 novembre 2018, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 3 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Steve Rolle** pour la partie « côté salle de sport » et de **Mme Géraldine Barras** pour la partie « côté fenêtres » et la table du Conseil. Il rappelle que la Secrétaire ainsi que le journaliste ne peuvent pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'ordre du jour. Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2018

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 17 mai 2018 est accepté à l'unanimité

Point 2

Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la Commission financière

M. le Président rappelle que seule une présentation du budget de fonctionnement ainsi que le rapport de la Commission financière seront présentés, puisque les chiffres ont paru dans le bulletin communal et que seuls les totaux des charges et revenus seront lus. Le détail est affiché à l'écran (voir présentation annexée).

Le budget de fonctionnement 2019 se solde par un déficit de CHF 30'036.25. A noter un total de charges réelles, imputations internes déduites pour 2019, de CHF 7'713'000.00 et un total des revenus réels de CHF 7'283'000.00. Le total des charges par habitant pour 2019 est de CHF 4'040.00 pour 1'810 habitants au 31.10.2018. A relever que la population légale au 31.12.2017 était de 1'807 habitants. Le déficit pour 2019 est inférieur d'environ CHF 100'000.00 par rapport au budget 2018. Cela est dû principalement à l'augmentation des revenus. Il informe que le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de l'eau potable de 10 centimes dès janvier 2019. Le compte « 70-eau » n'étant plus couvert depuis plusieurs années. Le nouveau prix de l'eau sera de CHF 1.35/m³. Le prix pour l'épuration reste inchangé.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss**, Président de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss salue l'assemblée, le Conseil communal et le personnel. Puis il remercie **M. Pierre Broye** pour le travail effectué durant de nombreuses années en tant que membre et président de ladite Commission. Il remercie également les deux nouveaux membres élus lors de la dernière assemblée, soit **M. Yannick Maisonneuve**, déjà extrêmement engagé depuis sa nomination et **M. Richard Fragnière**. Il donne lecture du rapport de la Commission financière. Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2019 a été établi selon des bases établies par le canton et passé au peigne fin par notre Commission. Les comptes ont été présentés par le Conseil communal et chaque question posée a ainsi eu une réponse. Les recettes fiscales globales sont en augmentation de CHF 458'000.00 par rapport au budget précédent. A noter également que plusieurs subventions cantonales disparaîtront dès 2019, notamment pour les transports scolaires. Au niveau des charges, intérêts et amortissements compris, ainsi que par le jeu des imputations internes, nous nous trouvons dans une continuité tout à fait correcte face à la situation économique, avec tout de même l'augmentation de participation aux coûts via les pots communs pour les écoles primaires, secondaires, les homes, les EMS et l'aidé familiale. Par contre, pour l'eau il y a lieu de procéder à une augmentation de 10 centimes par m³ d'eau potable, soit un prix de CHF 1.35/ m³ dès le 1^{er} janvier 2019 pour tout dépassement dès 100 m³ consommés par compteur. Le tout découlant des travaux d'assainissement du réseau, de l'entretien des collecteurs et du curage. Cela aura un impact sur les investissements futurs qui seront présentés lors de cette assemblée. Le résultat final du budget pour l'exercice 2019 nous donne une perte sur le fonctionnement de CHF 30'036.25. Cette perte ne remet pas en cause une modification du taux d'imposition des personnes physiques et morales qui s'élève actuellement à 75%, ni à la contribution immobilière de 2‰. A noter et à préciser que l'endettement par habitant est très inférieur à la moyenne cantonale, ce qui donne une bonne capacité d'investissements. Comme déjà informé lors de notre rapport de l'exercice précédent nous réitérons nos félicitations quant à l'excellent travail effectué par nos instances, soit de négociation ou de renégociation, au niveau des taux d'intérêts, pour les emprunts ainsi que de la sécurisation des taux extrêmement bas sur plusieurs années. Dès lors, la Commission financière recommande d'approuver ce budget de fonctionnement 2019.

M. le Président remercie **M. Wyss** et confirme qu'effectivement le Conseil communal a vu la Commission financière pour mettre au point le budget avant de le finaliser. Il précise qu'on votera après le budget d'investissement.

Point 3

Investissements 2019 et rapport de la Commission financière

M. le Président lit les investissements, lesquels sont affichés à l'écran. Les investissements qui sont en gris sur l'affichage sont ceux qui seront votés ce soir, il ne va pas les lire puisqu'ils seront passés en revue plus tard.

Les nouveaux investissements pour 2019 se montent à CHF 1'845'000.00, moins les CHF 40'000.00 de revenu, ce qui nous donne un investissement net de CHF 1'805'000.00. Dans les totaux pour 2019, y compris les reports, on arrive à un total de CHF 2'680'000.00. Etaient également publiée dans le journal communal la planification des investissements de 2019 à 2024. Dans la colonne 2019 figurent ceux qui seront votés ce soir, pour les autres années, les chiffres sont à titre informatif, il s'agit d'une planification. Il redonne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour son rapport de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss répète ce qui avait été transmis lors de la précédente assemblée communale pour le budget 2018, soit que lors de l'établissement des budgets d'investissements il doit être précisé que le Conseil communal doit assumer la responsabilité des projets présentés et que selon la loi sur les communes, il est bien noté que la Commission financière doit donner son préavis sur l'engagement financier et qu'elle analyse l'impact desdits projets sur les finances communales. De plus, elle doit examiner le but des dépenses ainsi que le plan de financement, lequel a été mis en place sur la demande de notre Commission depuis l'exercice 2017. Il est mis à jour systématiquement pour les cinq années à venir.

Pour l'exercice 2019, les investissements nets, report des exercices précédents compris (taxes et subventions déduites), s'élèveront à CHF 2'740'000.00. Sur ce montant global et selon les indications postes par postes transmises par le Conseil communal, un montant de CHF 1'845'000.00 sera réglé par les comptes de liquidités courantes. Un peu plus du tiers de ce budget d'investissement est dédié à l'assainissement du réseau et l'approvisionnement en eau et qu'environ le quart sera utilisé aux routes, routes forestières et trottoirs. Notre trésorerie courante nous le permettant, il n'est pas nécessaire d'emprunter tout ou partie de ce montant, malgré les taux extrêmement bas que nous vivons depuis des mois. Ces investissements courants ou spéciaux deviennent quasi obligatoires si l'on veut que notre Commune vive dans un bien être respectueux des contribuables et qu'elle soit et reste attractive pour vous tous. De plus la capacité d'investissements, calculée sur les cinq dernières années et transmise par le Service des communes en date du 10 octobre 2018, nous permet de mettre à exécution cette possibilité de non emprunt.

La Commission financière donne son préavis positif en globalité pour les 7 investissements soumis et recommande à l'assemblée d'approuver l'enveloppe totale proposée.

M. le Président remercie **M. Wyss** et passe à la présentation de chaque investissement.

Point 3.1

Rénovation des routes et trottoirs pour CHF 400'000.00

M. le Président explique que cet investissement est subdivisé en trois parties, d'abord la réfection du trottoir au Bry, entre l'école et l'entrée du village pour CHF 300'000.00, le remplacement du revêtement bitumeux à la route du Stand au Bry pour CHF 25'000.00 et le remplacement du revêtement bitumeux à la route du Lac à Gumefens pour CHF 75'000.00. Il donne la parole à **M. Jean-Jacques Reynaud**, responsable des routes.

M. Jean-Jacques Reynaud explique que sur la présentation affichée, on voit que les bordures du trottoir s'écroulent, la construction était faite de manière légère avec des bordures plutôt utilisées pour le jardin. On voit aussi la dégradation au niveau du revêtement et signale qu'il avait déjà été repris. Pour la réfection, on peut essayer de bricoler ou faire un nouveau soutènement pour pérenniser dans le temps. Il y a plusieurs solutions possibles, une avec des pieux par forages spéciaux, des pieux métalliques plantés à 2.50-3.50 m dans le sol avec des éléments préfabriqués qui viennent glissés à l'intérieur. Une autre solution serait la pose de gabions, mais c'est plutôt la première variante qui serait choisie pour éviter de devoir démonter tout le trottoir. Il faudra encore avoir des discussions avec l'ingénieur et le Service des ponts et chaussées. Ce travail se fera hors période d'école, car le trottoir sera totalement fermé. On va essayer pour cette année, sinon les travaux seront reportés en 2020. Le devis estimatif est de CHF 300'000.00, à voir si les soumissions devront passer par les marchés publics.

Pour la route du Stand au Bry, depuis la route du Villars-d'Avry jusqu'à la hauteur de chez Balmer, la route se disloque complètement sur 60 m et doit être refaite, devis estimatif pour CHF 25'000.00.

Pour la route du Lac à Gumefens, direction le terrain de foot, la première partie avait été refaite pour le tournoi Sekulic en 2012. Tous les hivers on doit reboucher, car tout est démonté et la seule solution est de refaire le bitume en stabilisant le fond, compacter et goudronner dessus sur 220 m. Le devis estimatif est de CHF 75'000.00. A savoir qu'on ne peut pas attendre de faire les travaux avec ceux liés à l'accès au lac qui ne se feront probablement pas dans les toutes prochaines années.

M. le Président remercie **M. Reynaud** et demande s'il y a des questions.

M. Marcel Schmutz demande si des subventions ont été demandées à l'armée pour le trottoir. **M. le Président** répond que non, car sauf erreur l'armée a abandonné les ouvrages militaires qui étaient dessous. **M. Schmutz** dit qu'il y a toujours eu des problèmes avec ce trottoir à cause de ces minages.

M. René Bifrare précise que l'armée a rempli les puits de mines de béton et qu'ils sont bien abandonnés.

M. Antoine Gremaud demande ce qu'il en est de la planification des investissements, car pour les années futures on voit que pour les routes et trottoirs il y a CHF 1'600'000.00, l'accès lac CHF 2'000'000.00, parking public Ogoz CHF 200'000.00, parking Les Marais CHF 200'000.00 et les routes forestières pour CHF 850'000.00. Il demande s'il y a des erreurs ou est-ce qu'on va vers des investissements extrêmement lourds sur toutes les routes de la Commune. **M. le Président** rappelle qu'il s'agit de projets pour la planification et que chaque investissement sera validé chaque année. Les chiffres ne sont pas mis pour faire peur, mais effectivement il y aura pas mal de frais sur notre réseau routier ces prochaines années. **M. Jean-Jacques Reynaud** confirme que l'état des routes se dégrade et que le but n'est pas de soutirer de l'argent aux citoyens. Certains montants étaient liés à l'accès aux rives du lac, mais tout est bloqué pour l'instant. **M. Antoine Gremaud** demande qu'une vérification de cette planification soit faite, car ça lui fait peur.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent la rénovation des routes et trottoirs pour un montant de CHF 400'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.2

Adduction d'eau 3.2.1 Les Jorettes pour CHF 180'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud reprend la parole pour expliquer le plan affiché pour le secteur « La Biola – La Joretta » sur les hauts de Gumefens. Le réservoir des Monts a été relié en 2006 au réseau de Sorens, car ils n'avaient plus d'eau à cause de la sécheresse et actuellement la Commune fournit toujours de l'eau à Sorens. Il y a deux hydrantes qui sont sur un bras en attente et qu'il faut purger tous les mois. Il y a actuellement 8 maisons qui sont raccordées directement à la source des Monts par une ancienne conduite. En 2016 on a eu une pollution sur le réservoir des Monts, cette pollution venait probablement de la source, mais on n'a pas pu le prouver et avons dû poser un UV pour traiter l'eau. Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV exige que toutes les maisons encore fournies par la source soient raccordées au réservoir, pour éviter tout risque sanitaire. Il a été décidé de les raccorder sur la conduite de Sorens et de construire un nouveau bras pour les desservir. La défense incendie est complétée par 3 nouvelles hydrantes, à savoir qu'elles seront encore subventionnées par l'ECAB. Car dès 2019 il n'y aura plus subvention, mais nous avons fait la demande assez tôt et pourrons en bénéficier. Toutes les conduites privées seront supprimées. La consommation de ces 8 maisons supplémentaires est de 1'500 ou 1'600 m³ par année et c'est OK pour Sorens. **M. Reynaud** précise qu'on n'a pas le choix. Il faudra encore prendre contact avec les propriétaires pour passer sur leur terrain pour le nouveau tracé de la conduite. Si tout va bien, les travaux seront réalisés durant le 2^{ème} trimestre 2019, après la publication, ou reportés à l'automne.

Adduction d'eau 3.2.2 Avry-devant-Pont / village pour CHF 300'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud continue avec le remplacement de la conduite reliant la route de la Tour à Charmont, secteur Avry, d'une longueur de 430 m. Sur le plan on voit la conduite qui descend depuis le réservoir, elle a été changée en 2004. Les autres conduites sont encore en acier et ont environ 50-60 ans, elles rouillent et on a déjà eu plusieurs fuites. Actuellement on a le chauffage à distance qui part depuis le bâtiment communal et qui dessert l'église, l'école et la HAP. Ce chauffage à distance va être remplacé, comme présenté lors d'une assemblée précédente, et au départ il devait reprendre le même tracé. Cependant, ce tracé n'est plus permis par le Service de l'environnement car trop près du ruisseau. La solution est de monter dans la route. On va profiter de suivre le même tracé avec la conduite d'eau et prolonger jusqu'où elle a été refaite en 2004. Avec une fouille commune avec le Groupe E Celsius pour le chauffage à distance, cela nous permet de réduire les coûts. Des vannes seront également ajoutées et on pourra ainsi fermer l'eau par secteur si nécessaire.

M. le Président remercie **M. Reynaud** et demande s'il y a des questions sur le secteur les Jorettes.

Mme Anne Schmitt demande si les travaux passeront dans la route ou dans les prés. **M. Reynaud** répond qu'ils passeront dans les champs.

Comme il n'y a pas de question pour le secteur du village d'Avry-devant-Pont, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'adduction d'eau pour un montant de CHF 180'000.00 et de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.3

Rénovation école de Gumefens pour CHF 300'000.00

M. Olivier Oberson prend la parole et explique que ces travaux font suite à la validation de d'étude passée en assemblée en décembre 2016. Les travaux à faire concernent : la maçonnerie / nettoyage des bétons / application d'une résine pour éviter la pénétration de l'eau / refaire les joints de dilatation entre les éléments de béton / étanchéité de la place entre les deux bâtiments / remplacement des 4 portes de garage / remplacement des stores coté lac / peinture à refaire sur la partie thermolaquée / électricité à revoir autour de l'école / barrière en métal à sabler / peinture à refaire de l'ancienne école et remplacement des fenêtres / remplacement du couvert du parking côté professeurs / sol des 4 salles de classe à poncer et revitrifier / remplacement d'une fenêtre à l'étage.

M. le Président remercie **M. Oberson** et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent la rénovation de l'école de Gumefens pour un montant de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.4

Réfection des routes forestières pour CHF 250'000.00

M. le Président garde la parole et montre sur le plan où se situe la route devant être refaite, c'est-à-dire depuis l'entrée de la forêt côté Avry jusqu'au parking à l'épingle direction l'antenne, longueur 1'200 m. Sur les photos, on voit l'état de la route avec le goudron craquelé et des nids de poule qu'on a déjà dû reboucher. Selon une vision locale avec un ingénieur, c'est le grand moment de faire quelque chose, sinon le coffre sera perdu. Une visite complète des routes forestières, sur 4,5 km, a été faite et le Service des forêts, M. Robert Jenni, a été informé de l'intention de refaire la route. La bonne nouvelle c'est qu'il y a des subventions du canton qui pourraient être de l'ordre de 50%.

M. René Bifrare demande si Swisscom participe aux frais. **M. le Président** répond que non, car une convention avait été signée en 1995 avec les 3 communes dans laquelle il est mentionné que les Télécom PTT, Direction Fribourg, verse une indemnité à la Commune d'Avry-devant-Pont pour la remise en état ultérieure de la route et l'entretien un montant de CHF 100'000.00 pour solde de tout compte. Aucune prétention ultérieure ne pourra être faite.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la réfection des routes forestières pour un montant de CHF 250'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

Point 3.5

Épuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes pour CHF 65'000.00

M. Daniel Savary prend la parole et explique que suite aux importantes intempéries de cet été, la réfection et l'augmentation du diamètre de ce tronçon sont à mettre en œuvre de toute urgence. Ceux qui habitent dans les environs ont pu voir que le couvercle situé à la hauteur de la route de la Tour s'est soulevé et les parcelles voisines ont été inondées. Des investigations ont été faites par le passage d'une caméra dans la canalisation par en haut et par en bas et on constate que le diamètre est faible par rapport à toute l'eau qui arrive des Planchettes. Ce tronçon n'avait pas été rénové lors de la mise en séparatif des Planchettes. On a constaté aussi que la canalisation est en mauvais état et que des obstacles empêchaient le passage complet de la caméra. Comme expliqué juste avant par **M. Reynaud**, on est dans le secteur du passage du chauffage à distance, donc du ruisseau. Ce secteur réclame passablement de mesures de protection, d'où une concertation avec le Service de l'environnement, secteur lac et cours d'eau. Une vision locale a été faite avec **M. Sauterel**, pour voir comment faire pour que l'exutoire de la canalisation en amont du ruisseau des Marches se fasse en respectant les prescriptions légales au niveau de la protection des cours d'eau. Cela se fait aussi en concertation avec les propriétaires des parcelles privées qu'on longe et on doit respecter ce qui a été construit. L'ancienne canalisation de 35 cm sera gardée pour l'évacuation de la petite fontaine. La nouvelle canalisation aura un diamètre 50 cm, ce qui permettra d'absorber l'entier du secteur des Planchettes et des constructions futures, notamment En Bovigny.

M. le Président remercie **M. Savary** et demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et demande aux personnes qui acceptent cet investissement pour l'épuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes pour un montant de CHF 65'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.6

Mise en séparatif secteur « En la Fin » Avry-devant-Pont pour CHF 330'000.00

La parole est redonnée à **M. Daniel Savary**. Une question avait été posée lors d'une dernière assemblée pour savoir ce qui restait à faire comme mise en séparatif. Là on entame le dernier gros morceau de cette mise en séparatif pour le secteur qui va d'en aval du Vignier jusqu'en amont de Charmont. Il y a peu de maisons à assainir, mais c'est un secteur où il y a beaucoup d'eaux parasites qui arrivent dans les eaux usées et vont à la STEP, ce qui crée une surcharge. Cette mise en séparatif doit se faire et est prévue au PGEE. On va s'arrêter au passage de l'autoroute qui sera assez compliqué et fera l'objet d'une étape ultérieure. Ce soir il s'agit donc du premier tronçon de la dernière étape de la mise en séparatif.

Il n'y a pas de question. **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la mise en séparatif du secteur « En la Fin » à Avry-devant-Pont pour un montant de CHF 330'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.7

Ordures ménagères secteur Le Bry – mise en place de deux moloks pour CHF 20'000.00

M. Daniel Savary commence par faire une parenthèse et informe les citoyens de Gumefens que les moloks débordent car les habitants d'Avry n'ont pas accès à la déchetterie en raison du chantier de la centrale de chauffe. Ils seront vidés au plus vite. Le secteur le Bry n'étant pas équipé en libre accès, il a été constaté que certains citoyens amènent leurs déchets dans les containers d'Avry lorsque la déchetterie est fermée. Les containers d'Avry seront remplacés par deux moloks durant les travaux de la centrale de chauffe, objet déjà voté en assemblée. Il est donc proposé de donner aussi aux habitants du Bry la possibilité de pouvoir déposer leurs ordures en tout temps par la pose de deux moloks. L'étape suivante sera le secteur de Villarvassaux et peut-être l'ultime étape lors de l'aménagement des rives du lac.

M. Steve Rime demande où ils seront posés ? **M. Savary** répond qu'ils seront entre la déchetterie et l'entrée de l'entreprise Schafer, en accord avec cette société.

M. Yves Savary demande s'il y aura un molok pour le papier ? **M. Savary** répond que non, uniquement pour les sacs rouges. Il faudrait étudier le cas pour éviter que des moloks à papier soient remplis d'autres déchets. Il précise que les moloks à Gumefens fonctionnent bien et qu'on vérifie systématiquement s'il y a des sacs noirs dedans. Quand c'est le cas, les sacs noirs sont vidés et on a déjà retrouvé et tancé les contrevenants.

Comme il n'y a plus d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la mise en place de deux moloks au Bry pour un montant de CHF 20'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2019

M. le Président dit qu'on va pouvoir passer à l'approbation en bloc des budgets de fonctionnement et d'investissement et demande si la Commission financière souhaite apporter un complément. Comme ce n'est pas le cas et qu'il n'y a plus de question, les deux budgets sont passés au vote et les personnes qui les acceptent sont priées de s'exprimer par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2019 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

Point 5

Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

M. le Président rappelle que selon l'article 36, al. 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, « le Conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général ».

Il informe que pour notre Commune, il y a 7 membres, dont 3 Conseillers communaux. Il nomme les personnes qui ont demandé à faire partie de cette commission, dont 4 sont à élire ce soir. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, de :

- **M. Patrick Bize**, Gumefens
- **M. Olivier Buchs**, Gumefens
- **M. Lionel Joner**, Gumefens
- **M. Jean-Pierre Pochon**, Avry
- **M. Olivier Schmutz**, Le Bry

M. le Président demande s'il y a d'autres personnes intéressées ? Ce n'est pas le cas. Il demande si les personnes citées maintiennent leur intérêt pour cette Commission ? Oui. Comme il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir, on va procéder à une élection selon l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Mme Ludmila Muschietti demande si chacun peut se présenter pour connaître les professions avant de voter.

M. le Président invite les 5 candidats à venir devant l'assemblée pour se présenter.

M. Patrick Bize habite à Gumefens et est ingénieur dans un bureau d'ingénieur à Belfaux. Sa profession l'amène à travailler pour tout ce qui est des infrastructures routières et autoroutières, avec une vision qui englobe l'environnement et la mobilité. Il pense pouvoir amener un certain nombre de choses dans une commission liée l'énergie et à l'urbanisme, il travaille depuis une trentaine d'années dans ce métier.

M. Olivier Buchs habite à Gumefens depuis 25 ans et est père de deux enfants. Il est ingénieur-géomètre au Service du cadastre de l'Etat de Fribourg. Il s'occupe de l'aspect foncier, de l'aménagement et pense avoir les connaissances utiles pour cette commission.

M. Lionel Joner est responsable de planification chez Cartier à Fribourg. Il habite la Commune depuis qu'il a 4 ans, il a fait toutes ses classes ici. Il était parti pour faire ses études et a repris la maison de ses parents depuis une année et demi. Il souhaite s'investir, car c'est un juste retour sur ce qu'il a reçu dans la Commune lorsqu'il était enfant. Il a été 10 ans président et caissier d'un club de sport et n'a pas de prétention au niveau des connaissances techniques pour cette commission. Il s'engage dans tout ce qu'il fait et à envie d'apprendre.

M. Jean-Pierre Pochon est architecte indépendant, diplômé de l'Ecole polytechnique de Zürich. Il habite Avry depuis 14 ans. Il est confronté tous les jours aux questions d'urbanisme dans ses projets. Avec la nouvelle LAT, la question de la densification est délicate à traiter et c'est un sujet qui l'intéresse et il est disposé à s'investir dans cette commission.

M. Olivier Schmutz vient de la Commune du Bry, il y est né, à 48 ans et est père de deux enfants. Il est maître socio-professionnel boulanger-pâtissier à l'Institution du Radeau à Orsonnens. Aucune profession qui touche à l'urbanisme, si ce n'est un intérêt à apprendre et à s'investir pour le développement de la Commune. Il a été membre du Conseil communal de Le Bry, de la Commission de nomenclature et de la Commission scolaire.

M. le Président les remercie. On passe à la votation par bulletin secret. Lors de la distribution des bulletins de vote il donne les consignes que seulement 4 noms peuvent être inscrits et le même nom ne peut pas être inscrit deux fois. Une fois les bulletins rentrés, les deux scrutateurs, les deux caissières et la secrétaire procèdent au dépouillement. Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins distribués	72
Nombre de bulletins rentrés	72
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0 (mais 7 votes blanc)
Nombre de bulletins valables	72
Majorité absolue de bulletins valables	37

M. le Président annonce les candidats et leur nombre de voix.

M. Olivier Buchs	69 voix
M. Jean-Pierre-Pochon	66 voix
M. Patrick Bize	65 voix
M. Lionel Joner	54 voix
M. Olivier Schmutz	27 voix

Sont élus à la Commission d'urbanisme et de l'énergie, **Messieurs Buchs, Pochon, Bize et Joner**. Ils sont applaudis par l'assemblée. **M. le Président** remercie **M. Olivier Schmutz** de sa participation. Les élus seront convoqués par le Conseil communal pour une première séance qui n'est pas encore définie.

M. Laurent Liard demande le nom des Conseillers communaux qui font partie de la Commission. **M. le Président** répond que ce n'est pas encore défini en raison du changement au Conseil communal, qu'actuellement il y a **M. Yvan Maillard**, responsable de l'aménagement, **M. le Président** lui-même du fait qu'il remplace le Syndic et un siège vacant. Mais actuellement tout le Conseil communal travaille sur le dossier de l'aménagement et les membres seront nommés dès la reconstitution du Conseil.

Point 6

Approbation des modifications du règlement scolaire

M. le Président précise qu'il s'agit uniquement de modifications à valider, car le règlement scolaire a déjà été approuvé et donne la parole à **M. Pierre Justin Morard**, responsable des écoles. Il confirme que le règlement scolaire a déjà approuvé en assemblée du 17 mai 2018. Après cette approbation, le règlement a été transmis à la DICS pour validation. La DICS a retourné notre règlement sans l'approuver en demandant qu'on modifie deux articles. Les articles modifiés sont affichés à l'écran. Il s'agit de l'article 9 qui concerne le conseil des parents. La manière dont on l'avait formulé laissait la possibilité d'avoir des parents d'élèves en infériorité numérique dans ce conseil, ce qui n'a pas été accepté par la DICS. La modification a ainsi été faite pour que le conseil des parents soit composé en majorité de parents d'élèves avec une composition de 7 membres, dont 4 parents d'élèves. Une modification a aussi été demandée pour l'article 12 qui concerne l'accompagnement des devoirs. A savoir que c'est quelque chose qui n'est pas mis en place dans la Commune actuellement, et dans le précédent règlement on n'avait pas indiqué de tarif, ce qui n'a pas été validé non plus. Dans la modification, le montant maximum pour une participation financière des parents en cas d'accompagnement des devoirs est fixé à CHF 25.00/heure. A la suite de cette assemblée, le règlement scolaire tel que modifié sera envoyé à la DICS pour validation.

M. le Président remercie **M. Morard** et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent les modifications du règlement scolaire de s'exprimer par main levée.

Les modifications du règlement scolaire sont approuvées à l'unanimité

Point 7

Approbation des modifications du règlement du personnel

Avant d'aborder ce point, **M. le Président** demande aux personnes concernées de se récuser, c'est-à-dire les employés de l'édilité, de l'administration ainsi que les personnes ayant un lien de parenté direct. Les 8 personnes concernées se récusent. Il propose que la secrétaire reste dans la salle pour la prise du PV et aussi parce qu'elle n'est pas citoyenne de Pont-en-Ogoz et ne pourra pas voter. Il demande si quelqu'un s'y oppose, non pas d'objection.

M. le Président informe que ce règlement avait été validé en 2007. Les articles modifiés sont affichés à l'écran. Pour l'article 2, il s'agit de préciser que le règlement s'applique aux personnes engagées au service de la Commune, pour l'accomplissement de tâches publiques, et que pour des tâches secondaires, les contrats sont soumis au Code des obligations. L'article 50 concerne la durée des vacances. Il lit l'ancien règlement où la durée était de 4 semaines jusqu'à 50 ans, de 5 semaines jusqu'à 60 ans et 6 semaines au-delà. Pour se rallier au règlement de l'Etat, la proposition est d'accorder 5 semaines jusqu'à 49 ans révolus, 5.5 semaines dès 50 ans révolus et laisser 6 semaines à partir de 60 ans. A noter que ce règlement doit ensuite être validé par le Conseil d'Etat.

M. Laurent Liard demande ce qu'il en est des instituteurs. **M. le Président** répond que les instituteurs ne sont pas inclus dans notre règlement. Il ajoute que c'est aussi par soucis d'équité, car beaucoup de communes adoptent ce règlement et c'est aussi pour motiver notre personnel, car cette semaine ou demi-semaine en plus est la bienvenue pour tous.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent les modifications du règlement du personnel de s'exprimer par main levée.

Les modifications du règlement personnel sont approuvées à la majorité, avec 1 refus et 2 abstentions

Les personnes récusées reviennent dans la salle, **M. le Président** les informe du résultat.

Point 8

Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

M. le Président dit qu'il ne sera pas lu puisque publié sur le site de la Commune et à disposition à l'administration. Ce règlement remplace les trois règlements des anciennes communes et que ce règlement n'avait pas été refait lors de la fusion. Le point important concerne les émoluments administratifs, il lit le point 4. A savoir que le règlement

a déjà été transmis à Fribourg pour préavis. Dès l'approbation par l'assemblée communale il sera transmis à la DAEC pour approbation par M. Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat.

M. Antoine Gremaud n'a pas lu le règlement mais demande à quoi ça correspond si on reprend la situation d'avant, est-ce qu'il y a une hausse pour celui qui construit et d'où viennent les chiffres. Est-ce que c'est l'Etat qui a indiqué que dans les communes on pratique ça ou est-ce plutôt une moyenne.

M. Christophe Tornare répond étant donné qu'il est en partie l'auteur de ce règlement durant sa syndication. Ce nouveau règlement synthétise les 3 règlements d'avant la fusion en 2003. Il y a une petite hausse par rapport à des nouveaux contrôles qui n'existaient pas à l'époque, notamment tout ce qui est contrôle énergétique. Pour le reste il n'y a pas d'augmentation, mais on se méfie que de nouveaux contrôles soient exigés, ce que notre règlement permettrait, par exemple en terme d'incendie. Sorens et Marsens ont des architectes donc cela coûte bien plus cher que CHF 80.00/hre.

M. René Bifrare informe que lors de l'élaboration de l'ancien règlement du Bry, il y avait eu un dictat du canton qui disait que pour les tarifs, on devait respecter des montants pour couvrir les frais, mais sans faire de bénéfice sur les émoluments. Le calcul était fait par rapport au travail fourni.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions de s'exprimer par main levée.

Le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est approuvé à la majorité, avec 2 refus et 1 abstention

Point 9

Approbation des modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG

La parole est donnée à **M. Daniel Savary**, responsable pour les EMS. Le RSSG a préparé un texte un peu juridique pour présenter en assemblée et il va en lire des extraits. Ces statuts étaient également en ligne.

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir la loi sur les seniors, la loi sur les prestations médico-sociales et la loi sur les indemnités forfaitaires, la teneur des statuts du RSSG a été adaptée. A savoir qu'il y a 3 lois qui ont été adoptées par le Grand Conseil et qu'elles ont une application directe sur les statuts du RSSG. Une des modifications induites par ces nouvelles lois consiste au niveau des limites d'investissement. Il nous lit le texte : *Considérant la mise en œuvre du Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.*

C'est le RSSG qui se donne la possibilité de s'endetter à hauteur de 80 millions de francs dans l'optique de la création de nouveaux EMS. Dans la presse ces jours on a pu lire ce qui se met en place dans la Commune de Gruyères, c'est-à-dire de regrouper les lits des établissements médico-sociaux dans un nouvel EMS et fermer ou réadapter les anciennes bâtisses. A savoir que les décisions de l'Assemblée des délégués concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire. Les habitants de la Gruyère auront l'occasion de se prononcer sur ces investissements, car la mise en réseau des EMS est en train de se réaliser. A voir encore qui prendra le lead de cette mise en réseau, les associations de communes, les communes ou le RSSG.

M. le Président précise qu'il s'agit de modifications et non pas de tous les statuts.

M. Michel Schmitt est étonné qu'on ne sache pas encore qui sera le pilote et demande si le projet est suffisamment mûr ? M. Savary dit que le projet de Gruyères est actuellement piloté par l'association 4 EMS, association adoptée en assemblée communale dont fait aussi partie l'EMS d'Humilimont, la Commune de Bulle et de Sorens. Lors de la dernière assemblée des délégués du RSSG, une question a été posée aux délégués à savoir si c'est encore les associations de communes ou le RSSG qui pilotera le renouvellement des EMS. C'est un vaste débat et on est au début du processus. Quoi qu'il en soit, on n'aura pas plus de lit en EMS, mais des lits qui vont être renouvelés, car les exigences ont changé, les gens ne veulent plus de chambres communes mais veulent des chambres séparées. Certains bâtiments sont trop vieux, par exemple la Maison bourgeoise à Bulle ou Humilimont et tout ceci nécessite une grande remise à niveau. Ces statuts modifiés permettent au RSSG de gérer tout ça si les communes les acceptent.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent les modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG de s'exprimer par main levée.

Les modifications des statuts du RSSG sont approuvés à la majorité avec 7 abstentions

Point 10

Informations du Conseil communal

M. Daniel Savary parle de l'investissement concernant la mise en séparatif du quartier du Pavillon, secteur Avry, qui a été voté l'année passée et informe que les travaux n'ont pas été mis en œuvre. Le plan est affiché à l'écran. A la suite de l'étude du projet prévu, on a constaté qu'il y a plusieurs problèmes, dont la présence de greppe ce qui engendrerait un surcoût. Au lieu de foncer tête baissée dans le projet, l'ouvrage a été remis sur le métier et une solution plus simple a été trouvée en collaboration avec la STEP de Vuippens. Depuis la STAP, il faudrait rejoindre la conduite AIRP qui est dans le lac et qui appartient aux communes de La Roche et Pont-la-Ville. Ces communes sont d'accord qu'on s'y raccorde et des conventions seront établies. Les travaux ne peuvent se faire que quand le lac est bas, donc il est trop tôt pour 2019. A voir pour 2020. L'investissement reste d'actualité et le projet doit être présenté et discuté avec les personnes concernées.

M. Daniel Savary revient sur un autre investissement passé l'année passée et qui avait été pas mal discuté à propos de la place de lavage. Différentes suggestions étaient venues durant l'assemblée, dont voir si une collaboration était possible avec l'entreprise Schafer. C'est ce qui a été fait, et on va laver les véhicules chez eux, mais pas les outils. Pour ça il a fallu installer un système de lavage et un système de mise hors gel qui devra encore être validé par le Service de l'environnement. Il souligne que le Conseil communal a retenu ce qui avait été voulu en assemblée.

M. le Président continue avec les informations communales par la nomination du remplaçant du Commandant des pompiers. Il s'agit de **M. Alan Fragnière** de Gumefens. **M. le Président** lui demande de se lever et le félicite d'avoir repris le commandement du corps des sapeurs-pompiers. Il est applaudi par l'assemblée.

M. le Président demande aux trois personnes remerciées ce soir de venir devant l'assemblée. Il s'agit de **M. Christophe Tornare**, ancien Syndic, **M. Jean-Pierre Bifrare**, ancien Commandant des pompiers et **M. Joseph Tissot**, ancien garde génisses.

M. le Président commence par remercier le plus ancien, **M. Joseph Tissot** qui a été garde génisses durant 11 ans. Responsable de l'agriculture, **M. le Président** a eu beaucoup de plaisir de travailler avec lui et les seules fois où il l'appelait, c'était pour dire qu'il n'y avait plus d'herbe. Il le remercie chaleureusement et une cloche lui est offerte.

Puis les sincères remerciements vont à **M. Jean-Pierre Bifrare**, pour toutes les années passées en tant que sapeur, Lieutenant et puis Commandant. Selon son souhait et comme sportif, un bon chez Crazy Prices lui est offert.

M. le Président remercie **M. Christophe Tornare** qui a quitté son poste de Syndic au 31 octobre 2018, après maintes fois où il nous a parlé qu'il avait un emploi du temps trop chargé. On a essayé de le retenir, car c'était quand même un avantage pour notre Commune d'avoir quelqu'un comme lui au Conseil communal. C'est donc avec un grand regret qu'on l'a laissé partir, mais **M. le Président** tient à le remercier pour toutes ces années, car c'était vraiment un plaisir de travailler avec lui. Un double jéroboam et un bon au Vignier lui sont offerts. L'assemblée applaudit les trois personnes.

M. Christophe Tornare demande la parole. Il remercie de la confiance témoignée durant ses 9 années au Conseil communal. Il a eu beaucoup de plaisir et ce jusqu'à la fin. Il attire l'attention que la charge est importante. Il ne va pas faire un bilan sur ce qui a été fait, il a fait au mieux, certains sont contents d'autres moins, mais c'est un page qui se tourne. Il informe qu'il y aura une émission, Mise au point, le 6 janvier 2019, sur la fonction de Conseiller communal et sur les élus communaux. Le système de milice s'essouffle et il pense qu'il faut revoir ça et peut-être passé par une professionnalisation. Il adresse un grand merci à chacun et informe qu'il a pris sa tireuse à bière avec un fût de Noël à partager toute à l'heure. Il est applaudi une nouvelle fois.

M. le Président ouvre les divers et demande s'il y a des questions.

M. Chris Gabriel a une remarque à l'attention des nouveaux membres de la Commission d'urbanisme et d'énergie. Il lui semble important de dire que l'ancienne commission a démissionné en bloc et espère que leurs remarques soient prises en compte par le Conseil communal. **M. le Président** le remercie de la remarque et dit qu'il a oublié de le mentionner lors de la présentation du sujet. A noter que pour le PAL, lorsqu'un dossier est 15 mois à Fribourg, il est difficile de faire des séances.

M. René Bifrare a une réflexion au niveau des bus scolaires et de la sécurité avec des normes sévères, la formation des chauffeurs est poussée, les équipements stricts, expertises et autres et il se pose la question pourquoi ils ne sont plus équipés de pneus clous. Surtout avec la topographie de la Commune. Il a même appris que les conductrices avaient refusé de conduire les bus en raison de mauvaises conditions. **M. le Président** prend note de la remarque, chacun doit adapter sa vitesse aux conditions de la route et les conductrices doivent normalement chaîner, c'est de leur responsabilité. **M. Pierre Justin Morard** intervient et dit que les pneus clous sont bien quand il y a du verglas, mais que sur route mouillée ou sèche, l'adhérence est moins bonne. Il faudrait peut-être poser la question à des spécialistes du domaine pour savoir ce qu'il en est.

M. Vincent Braillard habitant les Terrasses d'Ogoz. Il remercie les personnes qui sont venues pour le permis d'habiter, et la réception du rapport et l'excellent travail. Il a deux questions :

1. Retour semi-positif du PAL, que les Terrasses d'Ogoz doivent être dézonées et veut connaître la position de la Commune.
2. Route d'accès qui est catastrophique, il y a des nids de poule de plus de 20 cm, qu'il y a des dégâts sur leurs véhicules. Que la Commune renvoie au promoteur et le promoteur renvoie à la Commune. Ils ont un manque d'information et veut savoir la position de la Commune par rapport à cette route d'accès et aux 100 m non goudronnés.

M. le Président répond qu'on ne va pas prendre position là-dessus, que c'est le canton qui décide et demande à **M. Yvan Maillard** s'il veut apporter des précisions. **M. Maillard** informe que la route n'est pas communale, donc ce n'est pas à nous de la remettre en état, mais au propriétaire. Concernant le retour du PAL, il y a le droit de recours encore en cours et le Conseil communal ne va pas se positionner ce soir. **M. Braillard** dit que ça devient impraticable et demande une intervention de la Commune auprès du promoteur. **M. Maillard** répond qu'il comprend, qu'il y avait une entente pour réaliser un parking, mais au vu de la situation, on attend de voir ce qui se passe par rapport au droit de recours. On veut bien contacter les Terrasses d'Ogoz, mais c'est plutôt une histoire entre le promoteur et les nouveaux propriétaires.

M. Richard Fragnière revient sur le PAL et une parcelle dont on est un peu tous propriétaires, la parcelle en bas de la Cure. Une remarque a été faite sans retour au Conseil communal, car ils n'ont pas été averti qu'elle était sortie de la zone à bâtir. Ils l'ont appris par la non facturation de la taxe. **M. Yvan Maillard** répond que cette démarche avait été faite dans la première préalable, et qu'ils n'ont fait que reprendre ce qui avait été soumis à l'époque et ne connaît pas les démarches effectuées ou non avant. Malheureusement maintenant on ne pourra plus rien changer, en plus on a un problème de surdimensionnement qui encore plus important par rapport au dernier calcul fait par le SeCA.

M. Chris Gabriel tient à remercier le Conseil communal qui continue à soutenir le camp de ski et veut savoir ce qui a été décidé pour les futures années. **M. le Président** répond qu'en principe ils seront maintenus et que les frais d'écologie doivent encore être débattus au Grand Conseil.

M. Marcel Schmutz veut savoir ce qu'il en est de la fusion des sapeurs-pompiers de la Gruyère. **M. le Président** dit qu'une séance d'information aura lieu en avril, que c'est en cours et qu'on ne va pas y échapper.

M. Marcel Schmutz demande quel contrat a été négocié avec la Poste pour la résiliation du bail. **M. le Président** répond que le contrat a été résilié, qu'il y avait environ les 2/3 du bail restant et qu'un montant forfaitaire de CH 30'000.00 nous a été versé, le local nous appartient depuis le 1^{er} août 2018.

M. Marcel Schmutz demande un peu plus de respect pour le patrimoine communal, sans donner de précision. **M. le Président** pense qu'il parle des pompes lors du démontage du bâtiment de la déchetterie d'Avry et dit qu'on veille au respect de ce matériel.

En guise de conclusion, **M. le Président** adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil, à l'administration, aux employés de l'édilité, aux membres des commissions et à toutes les personnes qui œuvrent directement ou indirectement pour la Commune. Il remercie les participants et les invite à partager une agape et souhaite de bonnes fêtes à chacun.

L'Assemblée est levée à 22h30.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 14 janvier 2019.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud

Approuvé par l'Assemblée communale du 22 mai 2019.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud